



DECISION N°FranceAgriMer/MF/2025/11-12

Le directeur général de FranceAgriMer,

vu la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture ;

vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L. 611-1-1;

vu le courrier de Madame Annie GENEVARD Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, adressé par mail le 07 novembre 2025 au Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer;

Résumé:

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a prévu la mise en place de conférences de la souveraineté alimentaire, réunissant les représentants des filières siégeant dans les conseils spécialisés mentionnés à l'article L. 621-5 du code rural et de la pêche maritime et des organisations interprofessionnelles reconnues mentionnées à l'article L. 632-1 du même code. Dans ce cadre, six groupes sectoriels nationaux ont été identifiés – grandes cultures, fruits et légumes, viandes blanches, ruminants, viticulture, productions végétales spécialisées – chacun piloté par un référent désigné. La Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire a sollicité FranceAgriMer pour nommer par décision les membres de ces groupes sectoriels sur la base de ses propositions.

Décide:

Article 1er: sont nommés dans le groupe sectoriel Ruminants

En qualité de référent

M. Damien LACOMBE

En qualité de membres

- M. Guy ARESTIER
- M. Yohan BARBE
- M. René BAUMONT
- M. Patrick BENEZIT
- M. Emmanuel BERNARD
- M. Jordy BOUANCHEAU
- Mme Michèle BOUDOIN
- M. Gérard CHABAUTY

- M. Jean-Marc CHAYRIGUES
- M. Bruno COLIN
- M. Dominique DAVY
- M. Marc DELAGE
- M. Hervé FUMERY
- M. Stéphane GALAIS
- M. Gilles GAUTHIER
- M. Benoit GAVELLE
- M. Christian GRINER
- M. Jean-François GUIHARD
- Mme Natacha GUILLEMET
- M. Dominique GUINEHEUX
- M. François-Xavier HUARD
- M. Mickaël LAMY
- M. Philippe LAPOUGE
- M. Pascal LE BRUN
- Mme Céline LE RU LE LAURENT
- M. Hugues PICHARD
- M. Émeric PILLET
- M. Arnaud POUPARD LAFARGE
- M. Erwann RIOU
- M. Philippe SAINT-POL
- M. Jacky SALINGARDES
- Mme Claudette SARRAMEA
- M. Christian SONDAG
- M. Patrick SOURY
- M. Dominique TRUFFAUT

Article 2:

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le 28 novembre 2025

Le directeur général de FranceAgriMer

Martin GUTTON